

REGLEMENT

Article 1 – Organisation

L'épreuve de course à pied, du type Trail d'Avanton est une compétition qui s'effectue en individuel. L'épreuve sera tracée sur 2 circuits (6 et 11 km) fermés et accidentés empruntant des chemins et des mono traces. L'épreuve comportera 3 distances : 6 km (1 tour), 11 et 22 km (soit 1 et 2 tours).

Pour que les règles sanitaires soient respectées les compétiteurs devront assurer leur autosuffisance. Le circuit de 6 Km sera ouvert aux marcheurs. Les inscriptions seront prises sur place. Droit d'inscription 3 €.

Article 2 – Engagement

La compétition est organisée par le CORA (Comité d'Organisation des Randonnées d'Avanton) et l'EPA86. Elle est ouverte aux licenciés et aux non licenciés âgés de 18 ans au moins. Les participants devront impérativement présenter la photocopie de leur licence FFA en cours de validité ou **une attestation » Parcours Prévention Santé « (PPS) de la FFA.** Chaque compétiteur devra être assuré pour ce type de compétition.

Article 3 – Inscriptions

Les inscriptions se font uniquement par internet à l'adresse suivante : www.runchrono.fr

Vous y trouverez le formulaire d'inscription que vous devrez remplir complètement et signer. Vous devrez fournir la photocopie de la licence ou répondre à l'attestation PPS et le règlement des droits d'inscription de 8€. En cas d'inscription sur place, une majoration de 2 € vous sera demandée. Votre dossier d'inscription devra être parvenu **avant le 18 septembre 2025.**

Dès réception de votre dossier complet par la société de chronométrie RUNCHRONO, vous recevrez une confirmation de votre inscription. Tout dossier d'inscription incomplet ne sera pas pris en compte.

Article 4 – Classements/catégories

Pour les 3 distances les classements suivants seront établis :

- classement général toutes catégories
- classement individuel hommes juniors, espoirs, seniors et M0, masters (M1 et M2), (M3 et M4), (M5 et M6) et (M7 à M 10)
- classement individuel femmes juniors, espoirs, seniors et M0, masters (M1 et M2), (M3 et M4), (M5 et M6) et (M7 à M 10)
- classement spécifique AVANTONNAIS, femmes et hommes, toutes catégories (obligation que le coureur réside dans la commune d'Avanton).

Article 5 – Récompenses

Pour les trois distances :

- premier individuel homme et femme juniors, espoirs, seniors et M0, masters (M1 et M2), (M3 et M4), (M5 et M6) et (M7 à M10)
- premier et première AVANTONNAIS.

Les récompenses ne seront distribuées que si, dans chaque catégorie, au moins 5 compétiteurs ont pris le départ et 3 au moins ont exécuté l'épreuve complète.

Article 6 – Déroulement

Un départ distinct sera donné pour les 3 distances en conformité avec les dispositions édictées par le ministère des sports ainsi que la FFA. Le chronomètre sera déclenché pour le premier départ. Les numéros de dossards seront attribués pour chaque distance et chaque catégorie afin que les concurrents soient différenciés. **Tout concurrent inscrit sur le circuit du 22 km devra franchir la ligne des 11 kilomètres en moins d'1h20. Au-delà il sera arrêté et classé sur le 11 km.**

Article 7 – Sécurité

Le circuit sera interdit à toute circulation. Seuls les engins des moyens de secours et de l'organisation seront autorisés à emprunter le circuit dans le sens de la course. Les compétiteurs devront laisser le passage aux éventuels moyens de secours nécessaires en cas d'accident.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutive à un mauvais état de santé du concurrent, en cas d'accident provoqué par le non-respect des consignes de sécurité spécifiques, en cas de vol ou de perte d'objets ou de matériels laissés dans l'aire de départ/arrivée ou déposés dans les locaux mis à disposition par l'organisation.

Article 8 – Droits d'image

Tout concurrent accorde aux organisateurs de l'épreuve le droit d'enregistrer et de filmer sa participation à l'évènement : photos reportages, audio et vidéo

Article 9 – Obligations

La participation à l'épreuve implique l'acceptation express et sans réserve du présent règlement. L'organisateur est susceptible de modifier le règlement en fonction des contraintes sanitaires en vigueur, imposé par la préfecture, le jour de la compétition.



LANGLOIS AUTOMOBILES
86130 JAUNAY-MARIGNY
Tél. 05 49 52 05 66
www.langlois-automobiles.fr

ARKANA

VENTE VÉHICULES NEUFS ET OCCASIONS ENTRETIEN - RÉPARATION - CARROSSERIE